

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – SI BOND

Catégorie SFDR : Article 8

Informations liées aux caractéristiques durables du produit (Article 10 SFDR).

Contents

Sommaire	2
Pas d’objectif de durabilité	3
Caractéristiques environnementales du produit	3
Stratégie d’investissement	5
Proportion des investissements	5
Contrôle des caractéristiques environnementales	6
Méthodologies	7
Provenance des données	7
Limites de la méthodologie et des données	8
Due Diligence	8
Politique d’engagement	9
Indice de référence	9

Sommaire

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont utilisés pour la sélection des investissements, en plus des critères financiers traditionnels.

L'utilisation de ces critères a pour but d'améliorer le profil ESG du produit en intégrant au processus de sélection des considérations de développement durable. Cela inclut des pratiques telles que l'exclusion de certains secteurs d'activité considérés comme à haut risque en termes de durabilité, tels que le charbon ou l'armement controversé, ou encore l'utilisation d'une notation basée sur des facteurs ESG.

La méthodologie du compartiment est ainsi articulée autour de deux grandes stratégies : l'exclusion et l'intégration.

- La politique d'exclusion permet de limiter l'exposition à des sociétés ou pays dont les activités ne seraient pas compatibles avec les caractéristiques promues (secteur d'activité, controverses, non-respect des principes UNGC...).
- La politique d'intégration permet quant à elle une stratégie best-in-class, afin de sélectionner les investissements sur base de leur profil ESG.

Ces critères viennent ainsi renforcer le processus d'investissement du produit, qui prend également en compte des critères financiers traditionnels, à l'instar d'une diversification géographique et sectorielle.

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

Pour parvenir à ses caractéristiques durables, le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – SI BOND bénéficie donc d'une méthodologie interne que Spuerkeess Asset Management (ci-après « La Société ») a conçue spécialement pour ce compartiment.

Pas d'objectif de durabilité

Ce produit fait la promotion de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, mais ne possède pas d'objectif d'investissement durable. Le produit ne recherche pas d'alignement à la Taxinomie européenne.

Caractéristiques environnementales du produit

Le produit fait la promotion de caractéristiques durables à travers la considération de critères extra-financiers dans son processus de sélection, lesquels ont pour but d'améliorer le profil ESG du compartiment. Cela prend principalement la forme d'exclusion des valeurs jugées les plus à risque d'un point de vue de leur durabilité.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues :

▪ Politique d'exclusion

1) **UNGC** - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC),
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
- des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

2) **Armement controversé** – Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'armement controversé,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé.
- des sociétés liées à l'armement controversé.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

3) **Charbon** - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées au charbon,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10% de leurs revenus d'activités liées au charbon, ou de sa vente à des parties externes.
- des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

4) Huile de palme - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'huile de palme,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5% de leurs revenus de la production d'huile de palme, ou plus de 15% de leurs revenus de la distribution d'huile de palme.
- des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

5) Controverses - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance.
- des sociétés exposées à des controverses jugées « structurelles » et « Très sévères ».

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

6) Rating MSCI ESG - Le pourcentage des investissements dont la notation ESG est inférieure à BBB auprès du fournisseur MSCI ESG doit être de 0% maximum.

▪ **Politique d'intégration**

- 1) La **notation ESG** agrégée de la poche investie en fonds d'obligations non-gouvernementales du compartiment doit être de minimum AA auprès de MSCI ESG.
- 2) La **notation ESG agrégée du compartiment** dans son ensemble doit être de minimum A auprès de MSCI ESG.

L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG. En ce qui concerne les principes UNGC, MSCI ESG analyse les controverses affectant une société, et relie ces controverses aux principes des Nations Unies pour en déduire l'alignement ou la violation des principes. Plus d'informations sur la méthodologie du fournisseur sont disponibles à l'adresse suivante [MSCI ESG Controversies & Global Norms Methodology](#).

Stratégie d'investissement

L'objectif du compartiment est d'atteindre une croissance du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des obligations internationales, ou des OPC/ETFs, qui sont eux-mêmes investis en obligations internationales, tout en respectant les caractéristiques durables promues par le produit.

Les investissements sont choisis selon plusieurs points :

- Le produit suit une stratégie d'investissement qui vise à offrir une exposition aux obligations internationales, tout en assurant une diversification sectorielle et géographique dans le but de capter la performance des marchés obligataires internationaux.
- Le produit exclut néanmoins divers fonds et sociétés de son univers d'investissement, pour des raisons de durabilité.
 À cet effet, les investissements exclus, directement et indirectement, sont les suivants :
 - Les sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
 - Les sociétés liées à l'armement controversé.
 - Les sociétés liées au charbon.
 - Les sociétés liées à l'huile de palme.
 - Les sociétés qui font l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance.
 - Les investissements dont la notation ESG est inférieure à BBB auprès du fournisseur MSCI ESG.
- Enfin, en plus des considérations précédentes, le produit vise à obtenir une notation ESG minimum de AA auprès du fournisseur MSCI ESG, pour sa poche investie en fonds d'obligations non-gouvernementales, afin de le placer dans la catégorie « Leader » sur le plan de sa notation. La notation minimum du compartiment dans son ensemble est fixée à A. Cette notation est obtenue comme la moyenne pondérée des notations des investissements sous-jacents.
 L'échelle de notation du fournisseur est la suivante.



Proportion des investissements

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues, le produit s'engage à investir au moins 80% de ses actifs nets dans des sociétés ou fonds qui respectent les contraintes citées ci-dessus.

La part restante, pour un maximum de 20% des actifs nets, n'est pas alignée aux caractéristiques ESG promues et est composée uniquement de liquidités non investies, dans un objectif de bonne gestion du portefeuille.

Contrôle des caractéristiques environnementales

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues :

- **Politique d'exclusion**

1) UNGC - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC),
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
- des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

2) Armement controversé – Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'armement controversé,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé.
- des sociétés liées à l'armement controversé.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

3) Charbon - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées au charbon,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10% de leurs revenus d'activités liées au charbon, ou de sa vente à des parties externes.
- des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

4) Huile de palme - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'huile de palme,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5% de leurs revenus de la production d'huile de palme, ou plus de 15% de leurs revenus de la distribution d'huile de palme.
- des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus.

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

5) Controverses - Le produit exclut les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance.
- des sociétés exposées à des controverses jugées « structurelles » et « Très sévères ».

Le pourcentage de ces investissements doit être de 0% maximum.

6) Rating MSCI ESG - Le pourcentage des investissements dont la notation ESG est inférieure à BBB auprès du fournisseur MSCI ESG doit être de 0% maximum.

▪ **Politique d'intégration**

3) La **notation ESG** agrégée de la poche investie en fonds d'obligations non-gouvernementales du compartiment doit être de minimum AA auprès de MSCI ESG.

4) La **notation ESG agrégée du compartiment** dans son ensemble doit être de minimum A auprès de MSCI ESG.

L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG. En ce qui concerne les principes UNGC, MSCI ESG analyse les controverses affectant une société, et relie ces controverses aux principes des Nations Unies pour en déduire l'alignement ou la violation des principes. Plus d'informations sur la méthodologie du fournisseur sont disponibles à l'adresse suivante [MSCI ESG Controversies & Global Norms Methodology](#).

Le respect de ces critères est vérifié et confirmé mensuellement.

Un Comité ESG mensuel veille ainsi au respect de la politique d'investissement du compartiment.

Méthodologies

La mesure des indicateurs détaillés ci-dessus est obtenue à travers la somme du poids des investissements liés à chacun des indicateurs. Ces indicateurs sont donc représentés à travers un pourcentage de la valeur nette totale du produit.

Provenance des données

La méthodologie d'investissement est dépendante de données obtenues à travers des fournisseurs externes. À cet effet, les investissements sous-jacents dépendent majoritairement des données obtenues chez le fournisseur MSCI ESG.

La mise en œuvre de la politique d'investissement repose donc sur les données mises à disposition par notre partenaire MSCI ESG, lequel fournit des données agrégées au niveau des fonds sous-jacents. Ces données sont agrégées par le fournisseur sur base de transparence des fonds. La qualité des indicateurs utilisés est ainsi dépendante de la qualité des informations reçues par le fournisseur en ce qui concerne les investissements sous-jacents aux fonds, mais également à la qualité des données ESG du fournisseur.

Par ailleurs, certaines données sont retravaillées par le fournisseur, selon sa propre méthodologie. Cela est notamment le cas pour l'évaluation des controverses. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles à travers le lien suivant.

Evaluation des controverses :

<https://www.msci.com/documents/1296102/14524248/ESG-Research-Controversies-Methodology.pdf>

La qualité des données externes est évaluée tout au long de la relation d'affaires. Conformément à la Procédure d'évaluation et de sélection des fournisseurs de recherche de la Société, tout fournisseur externe de recherche payante doit être sélectionné préalablement à la signature d'un contrat et être évalué tout au long de la relation d'affaires selon certains critères et modalités prédéfinis (couverture et qualité des données, prix, etc.).

Le marché des données liées à la durabilité est en constante évolution et la couverture des données est en pleine croissance. Dès lors, l'équipe de gestion s'informe régulièrement sur les avancées du marché des données dans le but de travailler avec des données de qualité.

Limites de la méthodologie et des données

La méthodologie d'investissement est dépendante de données obtenues à travers des fournisseurs externes, tel que MSCI ESG. À cet effet, les investissements sous-jacents dépendent des données obtenues chez ces fournisseurs d'accès. La qualité des données externes est évaluée tout au long de la relation d'affaires afin d'assurer que ces données répondent aux besoins de la Société.

Il est également important de noter que la politique d'investissement du produit vise à atteindre des caractéristiques environnementales et sociales. La sélection de sociétés basée sur des critères extra-financiers peut entraîner des biais sectoriels et/ou géographiques dans les investissements.

Bien que la méthodologie ait été pensée pour permettre une certaine diversification, une approche visant à atteindre des caractéristiques ESG peut présenter des biais d'investissement, notamment sectoriels, qui pourraient réduire le potentiel de diversification du produit.

Due Diligence

Pour s'assurer que les actifs sélectionnés sont en ligne avec la politique d'investissement du produit, des éléments contraignants ont été mis en place dans le processus de sélection du produit. De plus, le Comité ESG de la Société prend connaissance des investissements et peut, si nécessaire, demander au gestionnaire de fournir des explications sur ses investissements, voire le désinvestissement de certaines positions.

Politique d'engagement

Les caractéristiques ESG promues par le produit ne sont pas liées à une politique d'engagement.

Indice de référence

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas ses caractéristiques ESG à travers une comparaison à un indice de référence.

Disclaimer

Les informations contenues dans le présent document ont été produites à la date de rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. Le présent document est distribué à des fins d'information uniquement et ne saurait constituer un conseil, une offre ni une invitation de la part ou au nom de Spuerkeess Asset Management à acheter ou vendre un produit financier. Spuerkeess Asset Management ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Tout investissement ou toute transaction ou autre décision ne doit être mise en œuvre par les clients qu'après une lecture attentive des conditions applicables au produit, le document d'informations clés (KIID), le prospectus ou tout autre document précontractuel.